

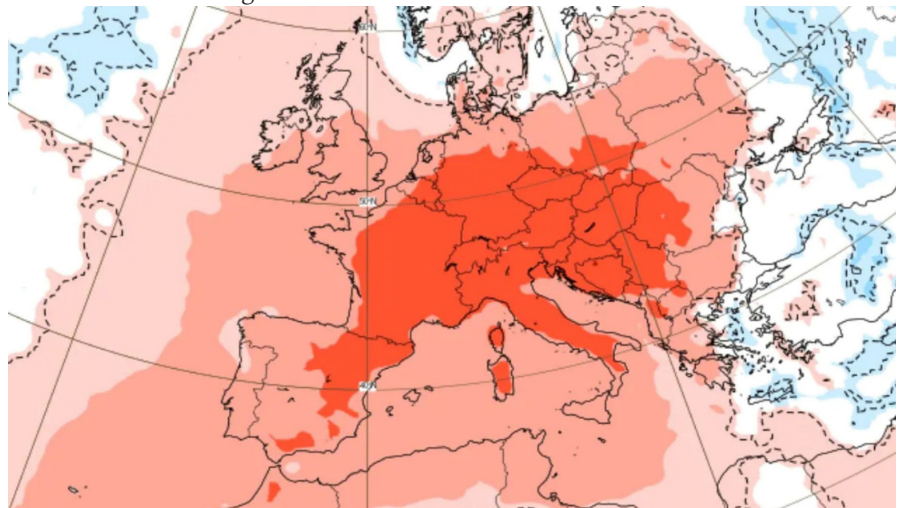


Lettre

Numéro 58 | Octobre 2026

Ayons de l'ambition, imposons le droit à la fraîcheur !

L'été 2026 entrera dans l'histoire comme celui le plus chaud jamais mesuré. Nous avons connu quatre canicules et des températures dépassant les 40° sur plusieurs jours. La capitale n'a pas été épargnée, et le nombre de décès directement liés à ces chaleurs se situe en France à plus de 8000. Ces vagues de chaleur ont entraîné une sécheresse généralisée, et de nombreux incendies ont détruit près de 100 000 ha soit dix fois la superficie de Paris. Les conséquences économiques sur l'agriculture sont très importantes et de nombreux exploitants sont touchés. De plus, les inégalités sociales agissent comme amplificateur des effets du réchauffement sur la population : travaux physiques à l'extérieur, logements sans protection solaire et mal isolés, transports en commun non climatisés... Sans parler des personnes à la rue et des millions de mal-logés.



La 4^e canicule du mois d'août 2026 en Europe. La France est touchée dans son ensemble. Le 13^e dans sa totalité...

SOMMAIRE

- *Ayons de l'ambition, imposons le droit à la fraîcheur !*
- *Un droit à la fraîcheur, nouveau combat !*
- *L'habitat participatif : une autre façon de vivre*
- *Le conseil de quartier : partie 2*
- *Un lieu de convivialité à soutenir*
- *Ada13 décerne « 3 fourchettes » !*
- *Ada13 a aimé !*
- *Non à la fermeture du centre des impôts de la rue de Tolbiac*
- *Que de bruits*
- *Le Forum des Associations du 13^e, bd Auguste Blanqui*

L'adaptation à ce changement climatique devient un impératif et nous devons hâter la transition vers la production et l'utilisation d'énergie décarbonée.

Cet été, les pour et les contre la climatisation se sont affrontés dans les médias. Pour notre part nous considérons que la climatisation devient une nécessité pour garantir aux plus fragiles des espaces de fraîcheur. Mais nous pensons que les réponses à apporter dépassent largement cette problématique. Un débat national doit s'engager au plus vite pour mettre en œuvre une politique nationale garantissant à tous et toutes un droit à la fraîcheur. Nous devons nous mobiliser pour la reconnaissance

(Lire la suite page 2)

aménager,
bâtir,
créer...

ACTUALITÉ URBAINE

de ce nouveau droit. Personne ne conteste le droit de se chauffer, pourquoi n'en serait-il pas de même pour le droit à la fraîcheur ? La charte de l'environnement, promulguée le 1^{er} mars 2005, pourrait être révisée afin d'intégrer ce droit qui prendrait par là-même valeur constitutionnelle.

Mais alors, que faire pour avancer dans cette voie ?

Plusieurs pistes nous apparaissent prioritaires : adapter l'espace public (îlots de fraîcheur, mise en place des refuges fraîcheur, rues équipées d'ombrières, végétalisation des trottoirs, plantations d'arbres, etc.) ; adapter le travail (horaires décalés en été et dispositions particulières au-delà d'un seuil de température), ouverture décalée estivale des commerces ; adapter les logements (volets, stores ou ventilateurs de plafond, pompes à chaleur réversibles) ; isoler et adapter tous les locaux publics (lieux de formation, services publics, sans oublier tous les EHPAD et les hôpitaux...), équiper de climatisation l'ensemble des transports collectifs (trains, métros, tramways, bus) ; enfin, rechercher et développer des mesures pour construire des bâtiments adaptés aux fortes chaleurs et économes en énergie (confort d'été et d'hiver).

A Paris, nous plaçons nos espoirs dans l'application effective du Plan local d'urbanisme bioclimatique voté fin 2024.

Dans le 13^e arrondissement des actions ont déjà été entreprises : isolation des logements, plantations d'arbres, rues aux enfants végétalisées, îlots de fraîcheur, verdissement des trottoirs et des cours de récréation entre autres. Pendant les fortes chaleurs nous aurions souhaité des espaces climatisés conviviaux ouverts à toutes et tous, répartis largement dans l'arrondissement.

Le bureau de l'Ada13 ■

Un droit à la fraîcheur, nouveau combat !

Ici et là¹, différentes études s'interrogent sur comment vivre, voire survivre, dans un climat en cours de réchauffement, d'autant que, face à l'augmentation inéluctable de la température, plus nous tardons à prendre des décisions, plus l'impérieuse nécessité de sortir de notre dépendance aux énergies fossiles causes du réchauffement, prendra du temps.



Que ce soit au niveau de la conception des bâtiments ou du rafraîchissement des habitations, les solutions sont multiples, mais l'impossibilité de les mettre en œuvre touche principalement les locataires des logements, faute de volonté des bailleurs et des règles de copropriété.

Contrairement à ce qui se dit à tort, les canicules ne touchent pas tout le monde de la même

façon. Si vous disposez d'espace intérieur ou extérieur, et de moyens suffisants, vous trouverez plus facilement à profiter de sources de rafraîchissement acceptables (végétalisation, ventilation naturelle, piscine). De ce point de vue, la fracture

sociale, en plus d'être monétaire, se situe sur la possibilité de disposer d'un confort acceptable au niveau du chauffage l'hiver, et de la fraîcheur l'été. Si des actions publiques visant à réduire les passoires thermiques sont déjà en place, les solutions concernant le rafraîchissement des habitations sont embryonnaires. Pourtant au niveau sanitaire, les conséquences sont du même ordre.

Dans un premier temps, on ne pourra pas se passer de climatisation dans certains bâtiments, particulièrement dans le secteur médical ou scolaire. Plusieurs dispositions permettent de réduire le recours à cette solution. A ce titre, le nouveau PLU bioclimatique parisien participe à l'obligation de rechercher des solutions adaptées. Le développement des réseaux de froid, actuellement limité à quelques bâtiments, doit être amplifié.

Des adhérents nous ont communiqué les références des articles suivants :

Le droit à la fraîcheur - La Vie des idées : <https://share.google/pLFXQJRI5MDPNUKZU>

IDDRI- Un droit à la fraîcheur à définir et à construire : <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/decriptage/un-droit-la-fraicheur-definir-et-construire>

¹ Les moteurs de recherche vous orienteront vers les nombreux articles récents.

Bernard ROYOLE-DÉGIEUX ■

L'habitat participatif : une autre façon d'habiter

Nicole Vicente, du groupe G13 habitat, a exposé en mai au local de l'association les grandes lignes de ses réflexions sur « Pourquoi développer l'habitat participatif ». Elle répond aux questions du président Gilles DAVID



Nicole Vicente, militante associative

G.D. : Qu'est-ce l'habitat participatif et quelle est son histoire ?

N.V. : l'habitat participatif est une forme de logement dans laquelle les futurs habitants conçoivent, financent, gouvernent ou gèrent collectivement leur lieu de vie. L'idée est de combiner des espaces privés (appartements ou maisons) avec des espaces et des projets communs (jardin, salle partagée, atelier, buanderie, etc.), tout en impliquant les résidents dans les décisions concernant le cadre de vie. Les projets sont très divers : immeubles urbains, éco quartiers, habitats intergénérationnels, coopératives d'habitants, colocations seniors, etc. L'habitat participatif est présenté comme une réponse à plusieurs enjeux contemporains : isolement social, vieillissement de la population, coût du logement et transition écologique.

L'idée de gérer collectivement l'habitat n'est pas nouvelle. On trouve des précédents dans les phalanstères inspirés de Charles Fourier au XIX^e siècle et les expériences coopératives ouvrières du XIX^e et du début du XX^e siècle.

Les années 1970 voient se développer des communautés écologiques ; des projets autogérés ; des expériences d'habitat collectif cherchant à répondre à l'isolement urbain.

En France, plusieurs vagues se succèdent :

- Années 1970 : premières expériences d'habitat groupé autogéré.
- Années 2000 : renaissance du mouvement sous les termes « habitat participatif » ou « habitat coopératif ».
- Années 2010 : structuration du secteur avec des réseaux nationaux, des collectivités locales partenaires et une reconnaissance légale via la Loi ALUR (2014)
- Aujourd'hui, on compte plusieurs centaines de projets réalisés ou en développement sur le territoire français. Les deux mouvements nationaux qui portent ce type d'habitat sont Habitat Participatif France et Habicoop.

G.D. : Quel est le cadre légal et quelles sont les formes juridiques ?

N.V. : La Loi ALUR (2014) a notamment reconnu deux structures spécifiques :

- la coopérative d'habitants ;
- la société d'attribution et d'autopromotion.

Les habitants se regroupent pour construire ou acquérir ensemble un immeuble. Chacun obtient ensuite la jouissance ou la propriété de son logement.

En dehors de ce cadre légal, d'autres structures existent telles que la SCI couplée à une association majoritaire : la particularité de ce montage est de limiter la spéculation immobilière et de choisir son mode de gouvernance.

Certains projets sont élaborés avec un bailleur social qui peut accéder à des montages juridiques et financiers spécifiques qui offrent des possibilités d'accès pour des personnes à faibles revenus.

G.D. : quels sont les différents types d'habitat participatif ?

N.V. : il existe de nombreuses formes d'habitat participatif. Elles se distinguent par leur mode de propriété, leur niveau de vie collective et leurs objectifs sociaux ou écologiques.



LOGEMENT

1. L'habitat groupé

Chaque ménage possède ou loue son logement privé, mais partage certains espaces communs : jardin ; salle commune ; buanderie ; atelier ; chambres d'amis.

2. La coopérative d'habitants

Les habitants ne possèdent généralement pas leur logement individuellement.

La propriété est détenue par une coopérative dont les résidents sont membres. Chaque foyer possède des parts sociales et dispose d'un droit d'usage sur son logement. Cette formule vise souvent la stabilité des prix, la lutte contre la spéculation immobilière et la gestion collective à long terme.

3. L'autopromotion immobilière

Les futurs habitants deviennent eux-mêmes maîtres d'ouvrage de leur immeuble ou de leur ensemble de logements. Ils participent à la conception architecturale, aux choix techniques, au financement et au suivi du chantier. Cette formule permet souvent d'adapter très précisément le projet aux besoins des résidents.

4. L'habitat intergénérationnel

Il réunit des personnes d'âges différents : familles ; célibataires ; étudiants ; retraités. L'objectif est de favoriser l'entraide quotidienne et de lutter contre l'isolement. Par exemple : garde d'enfants ; aide informatique ; accompagnement de personnes âgées ; partage de services.

5. L'habitat participatif senior

Destiné principalement aux personnes âgées souhaitant conserver leur autonomie. Les habitants disposent d'un logement privé tout en bénéficiant : d'espaces communs ; d'activités collectives ; d'un réseau de solidarité de proximité, de services d'aide à domicile...

G.D. : Pourquoi est-ce un habitat qui intéresse les seniors ?

N.V. : L'habitat participatif intéresse de nombreux seniors parce qu'il répond à plusieurs besoins qui deviennent souvent plus importants avec l'âge :

- Rompre l'isolement. Vivre dans un projet collectif permet de conserver des liens sociaux réguliers.

Les voisins peuvent s'aider pour de petits services du quotidien (courses, jardinage, déplacements, etc.). Cette solidarité offre un soutien complémentaire sans remplacer les professionnels de santé ou les proches.

- Chaque personne dispose généralement de son logement privé tout en bénéficiant d'un environnement collectif. Cela permet de rester indépendant plus longtemps tout en ayant un réseau de soutien à proximité. Les habitants conçoivent et gèrent souvent ensemble leur lieu de vie. Les seniors peuvent ainsi choisir un cadre adapté à leurs besoins et rester acteurs de leur mode de vie.
- Le partage de certains équipements et espaces (salle commune, buanderie, jardin, atelier, etc.) peut diminuer certaines dépenses. Les ressources sont parfois mieux mutualisées qu'en habitat individuel.

En résumé, l'habitat participatif séduit les seniors parce qu'il combine indépendance, convivialité, entraide et sécurité, tout en offrant une alternative entre le logement individuel classique et l'établissement spécialisé.

G.D. : Et le 13^e dans tout cela ?

N.V. : Créé en 2017, le groupe G13 Habitat a porté un projet d'habitat intergénérationnel, participatif, inclusif et socialement diversifié dans le 13^e arrondissement. Des rencontres avec des bailleurs sociaux et d'autres avec des élu-es du 13^e ont été organisées. Mais le projet s'est heurté à l'argument récurrent des élu-es de la rareté du foncier à Paris. Pourtant, plusieurs opérations de réhabilitation ont été réalisées dans l'arrondissement ces dernières années... Selon le groupe, ces projets restent majoritairement portés par des bailleurs sociaux et peu accessibles aux classes moyennes, tandis qu'une véritable volonté politique d'intégrer l'habitat participatif dans les programmes immobiliers fait défaut, tant à l'échelle du 13^e arrondissement que de la Ville de Paris.

Ada13 vous recommande la lecture du livre d'Audrey Gicquel : *Les clés de l'habitat participatif – expériences du vivre-ensemble* – Editions Yves Michel – Collection Tiers-Lieux - 2024 - 280p.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Le conseil de quartier : partie 2

Témoignage d'un habitant du quartier Dunois, adhérent de l'Ada13 présent aux réunions du conseil de quartier n°4 - Salpêtrière - Austerlitz en 2024-2025.

(suite de l'article paru dans la lettre Ada13 n°57)

Quand j'entendais parler de démocratie participative, j'imaginais tout à la fois pouvoir prendre connaissance des projets de la municipalité ou des aménageurs qui concernent ma vie de quartier, écouter les motivations et les objectifs des techniciens, pouvoir donner mon point de vue et participer aux débats pour construire une solution au service de tous.

Aujourd'hui, je dois constater que nous sommes loin de cet imaginaire, du moins dans mon conseil de quartier, le CQ4.

Une voisine m'a incité à m'y rendre. Il faut être un peu introduit, car je n'ai jamais vu d'information publique annonçant les réunions du conseil de quartier. En revanche, une fois mon mail enregistré, j'ai reçu régulièrement les informations sur les réunions programmées.

Participer au « conseil de quartier » est au départ un peu confus. C'est en fait aux bureaux d'animation que je participais. Les réunions du bureau d'animation sont ouvertes à toutes et tous. Il faut toutefois savoir où et quand les réunions ont lieu. Tout le monde peut participer, mais seuls les membres du bureau d'animation sont admis à voter. Sont membres du bureau d'animation 16 habitants, à parité, qui sont tirés au sort, après avoir présenté leur candidature en réponse à un mail la sollicitant. Question : à qui sont envoyés ces mails de sollicitation ?

Première surprise : lors des appels en début de réunion, environ la moitié des habitants tirés au sort ne sont pas présents aux réunions. Les habitants qui participent et n'ont pas été tirés au sort, constituent une majorité (représentative ?) mais ne peuvent pas voter. Il y a de quoi interroger cette procédure de tirage au sort.

J'ai été frappé par la charge administrative du CQ4. Les deux coordinateurs passent un temps certain à faire des comptes-rendus et à les faire valider au cours de la réu-

nion suivante. On ne sait pas ce qu'ils deviennent ensuite.

Enfin, je n'ai pas souvenir d'un débat sur un projet d'aménagement du quartier. Peut-être parce qu'il n'y a pas de projet ?

Une part importante du travail du CQ reste la gestion de l'aumône distribuée aux conseils de quartier. De mémoire, 8.200 euros en investissement et 2.200 en fonctionnement.

Le distinguo entre investissement et fonctionnement est l'objet de débats sans fin. L'importance des sommes en jeu montre l'importance des conseils de quartier. Cette pratique est certainement à interroger aussi.

Une part importante, à mon sens, des réunions du CQ4 a consisté à se demander que faire de ces budgets qui ne permettent pas de faire grand-chose, à l'échelle du quartier. On peut se poser la question de savoir si un CQ dispose des compétences pour monter un projet. Dans les faits, le CQ peut financer des projets d'associations, projets exceptionnels car les associations sont financées par des subventions municipales.

Viennent aussi les séquences de quête pendant lesquelles des représentants de CQ voisins viennent chercher des cofinancements pour leurs propres projets, et comme finalement le CQ4 ne savait pas vraiment quoi faire de ces budgets, ces quêtes étaient assez souvent fructueuses, d'autant plus qu'il y a un risque de « perdre » ces budgets au-delà d'une certaine date.

Qu'est-ce que ces budgets ont finalement financé ?

- un co-financement pour l'installation d'une patinoire sur le quai de Seine pendant des vacances scolaires (très belle réalisation) ;
- un financement de chasubles pour la distribution de repas aux SDF (très utile).



L'affichage du conseil de quartier



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Beaucoup de solliciteurs de financement se font débouter car ils ne remplissent pas les multiples clauses formelles exigées par ces financements.

Il serait intéressant que l'historique sur cinq-six ans de l'affectation des budgets des CQ soit public, sur le site de la Mairie. C'est un bon indicateur de l'activité des CQ.

Il y a des réunions de CQ dont on ne comprend pas bien la hiérarchie : réunion plénière, réunion inter-CQ ? Il y a eu des discussions sur la charte des conseils de quartier, mais seulement sur la procédure d'adoption officielle, jamais sur le contenu qui ne pouvait pas être communiqué tant qu'il n'était pas adopté...

Je n'ai pas bien vu l'intérêt de ces réunions de conseil de quartier, si ce n'est de focaliser et cantonner l'énergie des habitants engagés dans la vie de leur quartier dans des tâches administratives et anecdotiques... Jusqu'à ce que je tombe un peu par hasard sur internet sur la charte des conseils de quartier du 13^e.

Cette charte décrit un modèle de conseil de quartier, qui sans être idyllique est plus démocratique que la réalité à laquelle j'ai participé.

Parmi les compétences citées par la charte, le conseil de quartier peut émettre des vœux ou des communications, émettre un avis sur les dossiers intéressant directement et spécifiquement la vie du quartier, participer à l'élaboration des orientations budgétaires, choisir un représentant pour le conseil de quartier lors des différents comités de la Mairie du 13^e. Tout ceci est intéressant mais n'a pas été mis en œuvre en 2024-2025 au sein du CQ4.

D'après la charte, le bureau d'animation « peut relayer les informations diffusées par la mairie et le rôle de la participation citoyenne ». Je n'ai pas souvenir d'une quelconque communication des projets de la Mairie concernant le quartier lors des réunions du bureau d'animation, sauf pour annoncer des inaugurations. Il serait souhaitable qu'en début d'année, l'élu(e) référent(e) présente les projets en cours d'étude par la Mairie, au bureau d'animation, voire en réunion plénière, ce qui constituerait un cadre de débat pour le conseil de quartier, à charge pour lui de compléter ce cadre avec des idées complémentaires.

D'après la charte, le bureau d'animation soumet les vœux, projets, avis au vote de la réunion plénière,

sans préciser si cette action fait l'objet d'un vote du bureau d'animation ou simplement d'une proposition d'un participant. Pendant l'année 2024-2025, au CQ4, les votes ont porté sur quelques affectations de budget plutôt anecdotiques. L'écart entre les votants potentiels (pour beaucoup absents) et les participants (citoyens engagés) n'avait pas beaucoup d'importance. Si le vote concerne le cœur de la participation citoyenne, cela devient un problème.

D'après la charte, « Après trois absences consécutives sans motif, un membre du collège habitant est considéré comme démissionnaire d'office ». Cela ne me semble pas appliqué. Cela pourrait permettre de rééquilibrer le corps des votants. Il serait aussi possible de considérer que tous les participants présents, qui ont pris la peine de venir à la réunion et de participer au débat, peuvent voter. Cela aurait le mérite de la clarté.

D'après la charte, « les relevés de conclusion sont portés à la connaissance des habitants du quartier par la Mairie du 13^e selon les moyens dont elle dispose ». Pendant l'année 2024-2025, au CQ4, cela n'a pas été le cas. Il faut dire qu'au vu du contenu des réunions, les relevés de conclusion ne présentaient que peu d'intérêt. Mais si les réunions du bureau d'animation abordaient des sujets plus significatifs de l'aménagement du quartier, la diffusion des relevés de conclusion pourrait constituer un enjeu important de démocratie participative.

La rubrique Agenda des conseils de quartier, en pied de page de la lettre TREIZE, répond à cette problématique, mais elle mériterait d'être mieux médiatisée.

Enfin, les conseils de quartier sont une émanation de la Mairie du 13^e, et de ce fait sont contraints de ne plus fonctionner en période de réserve électorale. Cela perturbe gravement la pérennité de la démocratie participative et donne toute leur légitimité à des associations de quartier Indépendantes qui peuvent assurer la permanence du débat.

Nicolas MERSCH ■

Un lieu de convivialité à soutenir

Au 40, rue des Peupliers, dans le 13^e arrondissement de Paris, le « Club musical et lyrique » est symboliquement situé en bordure à la fois du quartier préservé des Villas et de l'un des trois quartiers prioritaires Politique de la Ville que compte l'arrondissement (Kellermann – Paul Bourget).

C'est un des rares lieux de proximité où non seulement les enfants – qui, eux, ont alternativement accès aux conservatoires municipaux- mais aussi les adultes de tous âges, peuvent se lancer ou se perfectionner dans la pratique instrumentale et vocale, dans des cours particuliers ou collectifs ; ils peuvent aussi venir y approfondir leur connaissance et leur goût de la musique, dans des ateliers collectifs.

Le Club musical et lyrique est une structure associative ouverte à tous, qui propose des enseignements portant sur une large palette d'instruments (piano, violon, violoncelle, flûte et clarinette, trombone), mais aussi sur la pratique vocale et chorale. Les professeurs exercent ou ont exercé, pour la plupart, dans les conservatoires municipaux de Paris et des communes limitrophes, avec lesquels le Club, en tant qu'institution, entretient des rapports étroits.

On peut également y participer aux activités d'ensembles :

- Orchestre d'harmonie
- Big band Dynamic Tempo
- Chorale : le Chœur Choisy
- Troupe d'opérette : le Groupe Lyrique

D'autres activités collectives sont proposées : atelier de technique vocale, pratique à deux pianos et à quatre mains ainsi qu'un atelier karaoké. Le Club dispose en effet de locaux adaptés aux répétitions et représentations. Il accueille d'ailleurs toute l'année des formations extérieures, venues répéter, et envisage de s'ouvrir à des musiciens en résidence.

Le Club organise de nombreuses manifestations festives, concerts, spectacles d'opérette et même des bals, le tout avec le concours des enseignants et des élèves chevronnés. L'accès en est libre et, là aussi, ouvert à tous.

Créé par La Poste et Orange, qui lui apportait une large part de son financement, au -delà des cotisations de ses



Un concert en ville

membres, le club a longtemps joui d'une situation économique prospère. Mais cette heureuse époque est révolue, depuis que les contributeurs historiques – convertis en entreprises commerciales – se sont mis pour l'instant en retrait. Le Club connaît donc depuis deux ans les difficultés de beaucoup d'associations, comptant désormais, pour les ressources nécessaires à son fonctionnement et son équipement instrumental, sur les cotisations de ses membres et le prix des cours, ainsi que sur la mise à disposition des quelques salles de répétition.

Ses responsables, bénévoles bien sûr, fondent évidemment beaucoup d'espoirs sur le soutien moral et financier de la Mairie du 13^e et de la Ville de Paris. Les demandes en ce sens n'ayant pas encore abouti, l'avenir du club repose sur la venue de nouveaux élèves de tous âges et de tous niveaux de connaissances musicales.

Le plan ambitieux de développement de ses activités, opportunément baptisé Crescendo, qu'il a adopté, a comme premières priorités un grand effort de communication pour améliorer rapidement sa notoriété dans le 13^e, et un appel au soutien des responsables municipaux. Votre concours, dans tous les cas, sera précieux. Venez faire connaissance en participant aux journées portes ouvertes et en visitant son site :

<https://www.club-musical.fr>

Et rendez-vous le 5 décembre 2026 à 17 heures à la salle du Totem (place Nationale). Elisabeth KAHN ■



BRÈVES

Ada13 décerne « 3 fourchettes » !

Maëlys, en stage d'études, est venue présenter en septembre au local Ada13, le réseau associatif « Les Petites Cantines Paris » qui vise à créer un lien dans le quartier autour de repas cuisinés et partagés. (Voir aussi

Ada13 la Lettre n°47, 2023, p.4)

La « Cantine » a proposé pour les Journées Européennes du Patrimoine, un grand déjeuner partagé convivial en face de chez elle, sous le viaduc.

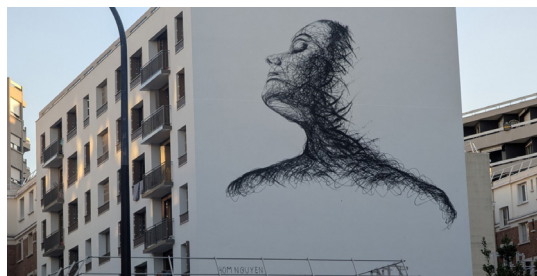


Adresse : 94, boulevard Vincent Auriol 75013 Paris
Tél. : 07 65 79 09 59

<https://paris.lespetitescantines.org/>

Ada13 a aimé !

A voir, la nouvelle fresque, située au 87 rue Brillat-Savarin, que l'artiste Hom Nguyen a réalisée tout récemment. Ce célèbre artiste de l'art contemporain a créé sa première œuvre murale pour nous inciter à prendre de la hauteur et nous faire rêver...



Hom Nguyen reprend le mythe grec d'Icare qui flotte dorénavant dans notre 13^e

Non à la fermeture du centre des impôts de la rue de Tolbiac

Vous êtes attachés à des services publics de qualité proches de chez vous ? Vous souhaitez un centre des finances publiques dont l'accueil physique se fait près de chez vous ?

Signez la pétition contre la fermeture projetée du centre des finances publiques de Tolbiac-Paris 13^e dans le cadre de la réduction de ces centres à Paris de 25 à 12 d'ici 2028, et diffusez la largement !

Pétition accessible au site : <https://c.org/pCKfXq8W2m>

Que de bruits

« J'aime le son du Cor, le soir, au fond des bois », écrit Alfred de Vigny en 1825.

Ce n'est pas de ce bruit dont il s'agit. Mais plutôt du bruit que l'on entend sur la voie publique, à Paris 13^e. Bien souvent, surtout quand il fait chaud, c'est le déchargement des camions sur les trottoirs, dès cinq heures du matin, les « boum-boum » de leur arrières métalliques, ce sont les sirènes de certains véhicules (police, ambulances...), ce sont les gens qui hurlent en parlant à leur écran, ce sont les cris stridents d'enfants... et pourtant, il paraît qu'on entend moins quand on vieillit. Je croyais qu'il y avait des horaires où il ne fallait plus faire de bruit. En tout cas, j'aimerais bien à six heures du matin, ne pas entendre les bruits de la rue ! ...

Un habitant du 13^e ■

Le Forum des Associations du 13^e, bd Auguste Blanqui

Le 12 septembre 2026, plus de 200 associations ont présenté leurs activités. Le public nombreux témoigne de la vitalité de la vie associative locale. Le stand



Martine et Fabienne sur le stand de l'Ada13

Ada13 fut animé et un grand nombre de personnes est venu s'informer. La question du climat revenait souvent. Le thème était déjà abordé sur le stand de notre voisin « Citoyens pour le climat ». Un de nos élus de passage nous suggère de nous intéresser à l'utilisation des équipements souterrains de la capitale (locaux en sous-sol, parkings désaffectés, caves, tunnels...) comme recours face aux canicules. Une solution parmi d'autres...

Le comité de rédaction

Francis Combrouze
Geneviève Deblock-Perret
Bernard Royole-Degieux
Joseph Doublier
Catherine Marin
Martine Rigoir
Françoise Samain

Directeur de la publication

Gilles David

Conception graphique

Julien Chilou

Impression

H2copy

20 bis bd Arago 75013 Paris

Association pour
le développement
et l'aménagement
du 13^e arrondissement
5, avenue de la Sœur-Rosalie
75013 Paris

Courriel : ada13@ada13.com

Site : www.ada13.org

N° ISSN: 1968-780X



2026, n'oubliez pas de renouveler votre adhésion : normale 30€, soutien 70€, étudiant 5€